



Réunion du 21 mars 2019

MAIRIE DE FUVEAU ET COORDINATION DES CIQ

SOMMAIRE

- Information sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANNC)
- Déploiement de la Fibre Optique
- Compteurs Linky
- Cambriolage et sécurité
- Modalité d'intervention de la Commune sur les chemins privés

CIQ – 21 mars 2019

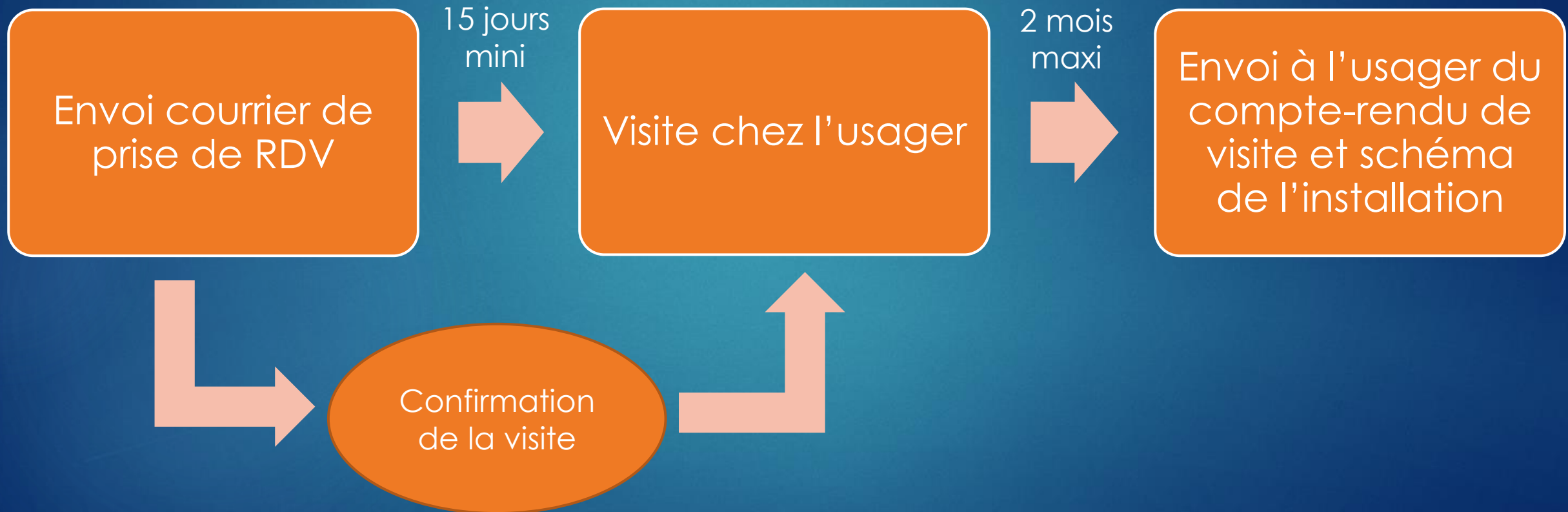
INFORMATION
SUR LE
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (SPANC)

Ce service est un service public métropolitain
créé en 2004

Bilan en septembre 2018

- ▶ 1700 installations fuvelaines contrôlées
- ▶ 1021 installations ont besoin d'un diagnostic en 2018/2019 pour contrôler leur bon fonctionnement
 - ▶ Un courrier est envoyé aux usagers concernés, une permanence du SPANC est organisée dans les locaux municipaux, une prise de rendez-vous par courrier ou par téléphone est disponible.

Déroulement du contrôle de bon fonctionnement



Conséquences du contrôle de bon fonctionnement

Problèmes constatés sur l'installation	Conséquences pour l'utilisateur
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'installation (5 à 6% des installations contrôlées) 	Travaux à réaliser dans les meilleurs délais + mise en demeure du Maire
<ul style="list-style-type: none"> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct) Défaut de structure ou de fermeture Présence de puit AEP 	Installation non-conforme avec danger pour la santé des personnes : travaux sous 4 ans ou 1 an en cas de vente ou de demande d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> Installation incomplète (ex : puisard) Installation significativement sous-dimensionnée Dysfonctionnements majeurs 	Installation non conforme : travaux en cas de demande d'urbanisme ou en cas de vente (délai : 1 an pour l'acquéreur)
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'entretien ou d'usure 	Liste de recommandations

Pollution générée par la construction	Inférieur à 20 EH	20 à 50 EH	Supérieure à 50 EH
Fréquence de contrôle	Tous les 10 ans	Tous les 10 ans	Tous les 5 ans
Montant de la redevance	110€	150€	220€

CIQ – 21 mars 2019

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

RESEAUX / FIBRE

□ **Déploiement de la fibre optique** par la société ORANGE : 2019

Le déploiement se fait sur 2 critères :

1/ La densité de la population (afin de rendre éligible le max de personnes le plus rapidement possible)

2/ La faible éligibilité Internet afin de répondre en priorité aux territoires les moins bien desservis en ADSL.

Fuveau est plutôt favorisée (par rapport à une moyenne du département) quand à l'éligibilité ADSL et VDSL. En effet, 31% des lignes de la Commune sont éligibles au Très Haut Débit (défini à 30Mbits/ par l'ARCEP) et 95% des lignes ont accès à la TV par ADSL

A Fuveau le déploiement pourrait débuter en 2019

CIQ – 21 mars 2019

COMPTEURS LINKY

Déploiement des compteurs communicants Linky

- ▶ Sur Fuveau : remplacement entre juin 2020 et juin 2021
- ▶ L'utilisateur recevra un courrier 30 à 45 jours avec la date de la pose si le compteur est à l'extérieur du logement ou prise de rendez-vous s'il est à l'intérieur.
- ▶ Lors de la pose :
 - ▶ Coût pour le client : 0€
 - ▶ Temps de pose : environ 30 min (le courant est coupé pendant l'intervention)
 - ▶ Même emplacement que le compteur actuel
 - ▶ Une notice est remise à l'utilisateur ou dans la boîte aux lettres

Les avantages pour le consommateur

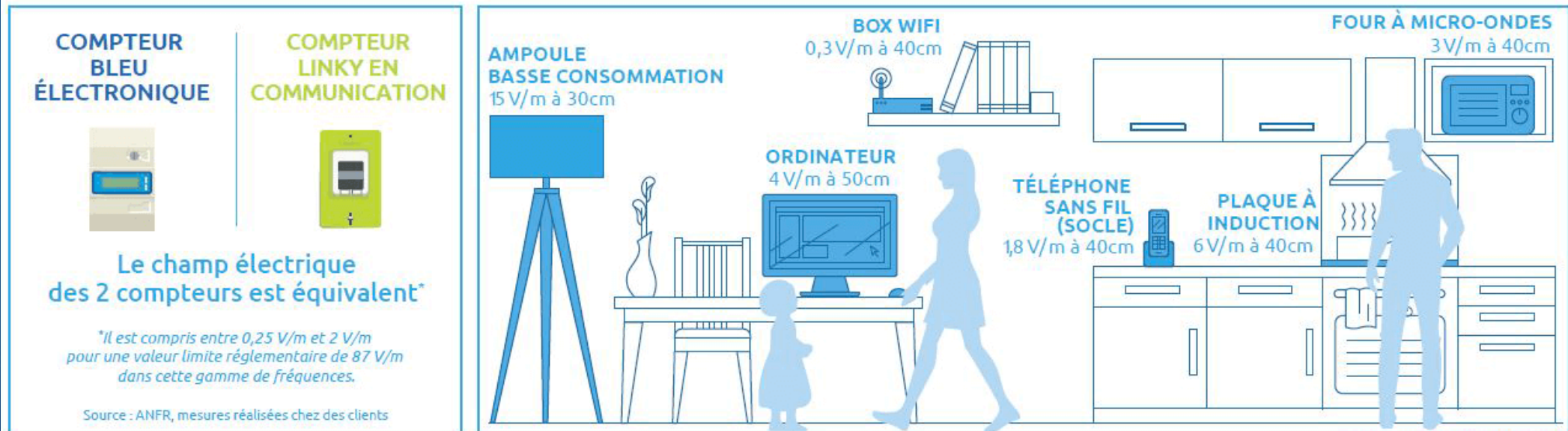
Avec Linky	Un emménagement simplifié : électricité en moins de 24h pour 13,20€	Un relevé de consommation sans dérangement : à distance et sans rendez-vous	Une détection de pannes plus rapide : pannes réseau détectées plus tôt , diagnostics facilités et interventions plus rapides	Une maîtrise de sa consommation facilitée : meilleur suivi grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr
Avant Linky	Mise en service de l'électricité en 5 jours ouvrés pour 27,30€	La relève des compteurs nécessite un rendez-vous 2x/an : le client doit être présent sur un créneau de 4h	Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau sauf si le client appelle pour les signaler	La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois

Linky et les ondes

- ▶ Le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires (respect réaffirmé par le Conseil d'Etat dans sa décision n°354321 du 20/03/13)
- ▶ Le compteur Linky n'utilise pas d'ondes radio à la différence du Wifi, téléphones portables, GPS, radio FM, bluetooth...)

Exposition liée à l'utilisation des objets de la vie courante

Champ électrique exprimé en volts par mètre

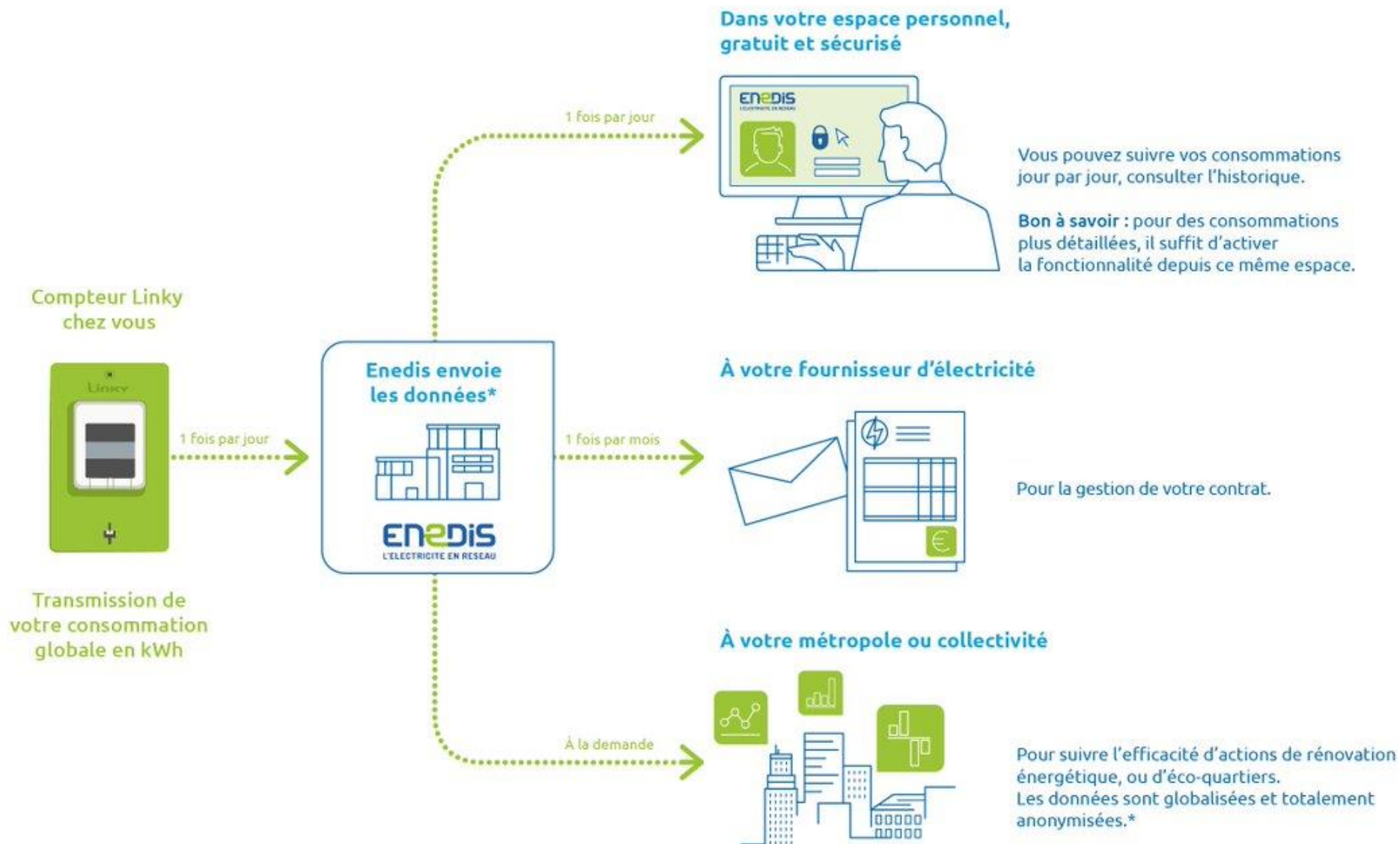


Source : ANFR, CSTB, © ENEDIS-2016

Des données sécurisées

- ▶ Enedis veille scrupuleusement à **la sécurité des données et au respect de la vie privée** (les données transmises par Linky sont une série de chiffres. L'ensemble de la chaîne de transmission est chiffrée, aucune donnée personnelle ne transite – nom, adresse...)
- ▶ L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information fait un audit tous les 6 mois
- ▶ La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés veille au respect de la vie privée.

Le chemin des données Linky



Les compteurs Linky, une obligation

- ▶ Selon l'article L. 314.4 du Code de l'Energie, le déploiement des compteurs intelligents est **obligatoire**.
- ▶ Les usagers d'Enedis **ne sont pas en mesure de refuser** l'installation des nouveaux compteurs et ont même l'obligation positive de permettre l'accès aux appareils de mesure pour le gestionnaire de réseaux de distribution.
- ▶ Si l'utilisateur refuse la pose (**ILLEGAL**) :
 - ▶ Si le compteur est situé dans un espace public ou accessible de la voie publique : **l'installation du nouveau compteur sans l'accord de l'utilisateur.**
 - ▶ Si le compteur est à l'intérieur du domicile (pas de violation du droit de propriété) : **le compteur ne sera pas installé.**
 - **En compensation**, l'utilisateur devra payer les frais supplémentaires pour les déplacements des techniciens (évités avec le compteur connecté) ainsi qu'une augmentation du coût de certains services.

CIQ – 21 mars 2019

CAMBRIOLAGES ET SÉCURITÉ

Statistiques de cambriolages 2018

- ▶ En 2018, il y a eu 5 cambriolages de moins qu'en 2017.
- ▶ **Augmentation** des cambriolages en janvier, février, mars, juillet, décembre
- ▶ **Baisse** des cambriolages en avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre
- ▶ La période estivale est relativement faible en cambriolage comparativement au reste de l'année notamment grâce à l'Opération Tranquillité Vacances

Analyse 2018

- ▶ Période critique : Mars, octobre, décembre
- ▶ Commission des faits : entre 13h et 17h30 et 19h-21h
- ▶ Type de procédés : Victime absente, volets forcés, barilletts cassés, vérandas cassées
- ▶ Préjudices : bijoux, multimédia, vêtements, numéraires

CIQ – 21 mars 2019

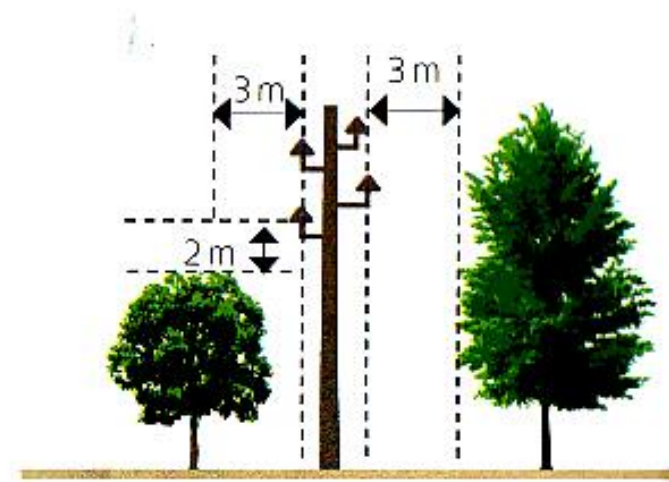
MODALITÉ D'INTERVENTION DE LA COMMUNE SUR LES CHEMINS PRIVÉS

Elagage des arbres et entretien des abords des réseaux électriques

Positions des arbres	Position de la ligne de télécommunication	Responsabilité de l'élagage	Exécution des opérations d'élagage
Propriété privée	Propriété privée	Propriétaire des arbres	1) Propriétaire de l'arbre 2) Opérateur si a) Une convention le précise b) Le coût est trop élevé ou l'intégrité des réseaux menacée c) Le propriétaire est non identifié ou défaillant d) La procédure est initiée par le Maire
Propriété privée	Domaine public	Propriétaire des arbres	1) Propriétaire de l'arbre 2) Opérateur si a) Une convention le précise b) Le coût est trop élevé ou l'intégrité des réseaux menacée c) Le propriétaire est non identifié ou défaillant d) La procédure est initiée par le Maire
Domaine public	Domaine public	Collectivité propriétaire des arbres	1) Collectivité 2) Opérateur si la convention d'occupation ou la permission de voirie le précise

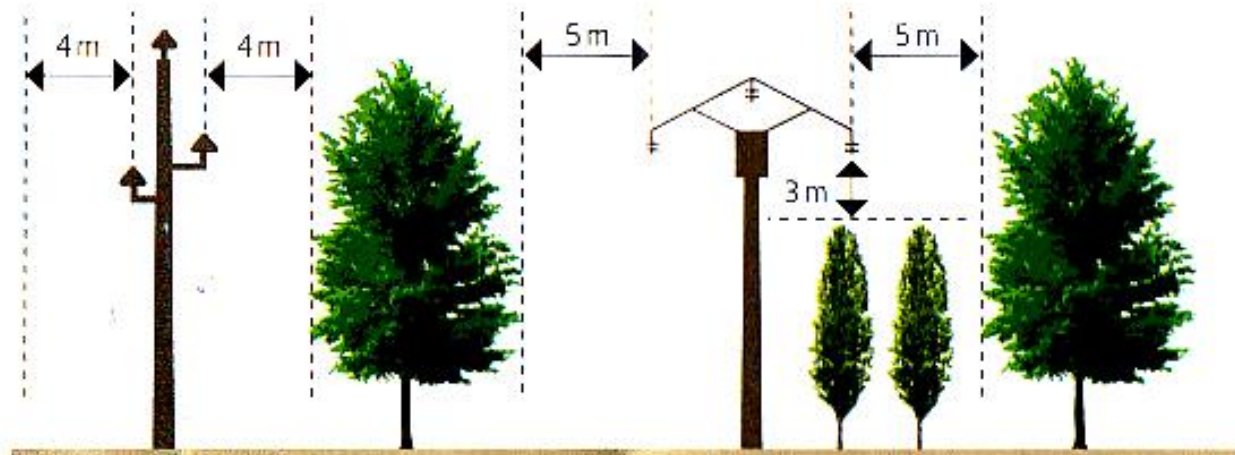
Distance de sécurité minimale après élagage

LIGNES BASSE TENSION (BT)



Fils nus conducteurs non isolés

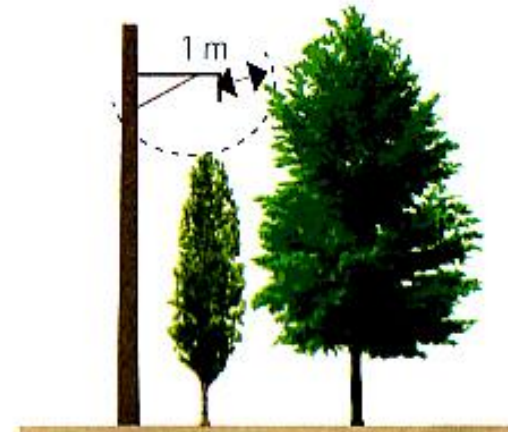
LIGNES HAUTE TENSION (HTA)



Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT)



Câble **torsadé** conducteurs isolés